

Socfin

2015

Rapport **2015**
Evaluation du dialogue

A L'ATTENTION DES MEMBRES DE L'AG 2016 de SOCFIN

Depuis 2008, les expansions des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéa sont continues. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont passées de 129.658 ha à 185.324 ha entre 2009 et 2015, soit une augmentation de 40%. Ces expansions provoquent de graves conflits avec les populations riveraines qui sont privées de terres et voient leurs conditions de vie sans cesse se dégrader.

Les communautés locales de 5 pays: Cambodge, Liberia, Sierra Leone, Cameroun et Côte d'Ivoire affectées par les activités des plantations du Groupe Socfin, se sont regroupées en alliance : **L'Alliance des riverains des plantations Socfin-Bolloré**

Elles souhaitent manifester à l'AG les difficultés qu'elles éprouvent et de leurs revendications.

De façon générale, **elles revendiquent le respect :**

- des lois des pays,
- des accords passés,
- des droits des communautés indigènes telles que définies par la convention 169 de l'OIT et des autres conventions internationales,
- des engagements de l'entreprise, à l'exemple de ceux trouvés dans l'Etude d'Impact Environnemental et les comptes rendus de réunions.
- du principe de consultation et d'accord mutuel : aucune décision qui a un impact sur les communautés locales ne doit être prise sans la consultation préalable et l'accord des organisations représentatives.

Plus concrètement **elles demandent une feuille de route de résolution des conflits:**

- Une **évaluation tripartite** (entreprise, organisation représentatives et expert indépendant) des situations conflictuelles,
- Un **calendrier clair** pour régler les différents problèmes, en priorité les conflits fonciers : Elaboration d'une feuille de route avec un calendrier précis pour chaque situation problématique, avec des engagements de résultats sur le terrain.
- Des **perspectives pour une résolution** globale des conflits 'personne n'est laissé derrière'

Plus précisément, **les demandes des associations de riverains s'articulent autour:**

- **D'un réel dialogue social** : annulation des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des militants défendant les droits sur leurs terres,
- **De la reconnaissance des organisations locales** membres de l'Alliance comme interlocuteurs dans le dialogue
Consultation prioritaire avant toute décision impactant les communautés locales.
- **De la répondre aux demandes de rendez-vous** et aux courriers de la part des organisations locales dans la semaine. Tenir ses promesses et respecter les délais fixés.
- **Un dialogue continu** avec les organisations de riverains au niveau local et international

Sur le fond des conflits, les associations demandent :

- La **rétrocession des terres** qui leur reviennent.
- Des **compensations** : infrastructures sociales, développement économique (embauche des membres de la communauté avec des meilleures conditions de travail, soutien aux planteurs villageois, compensations financières ...
- **Audit environnemental** régulier et mise en place d'un plan de protection de l'environnement...



International Alliance
Of Local Communities

CAMEROUN

Plantations du groupe Socfin : Socapalm et Safacam

Surface occupée : Socapalm : 35 000 hectares. Safacam : 9800 hectares. Concession : 58 063 ha.

Produits : Huile de palme, caoutchouc

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 42 villages, sur 4 Régions Préfectorales, touchées par 7 plantations différentes.

Nom de l'organisation des riverains : **SYNAPARCAM** (Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun).

Etat des lieux :

Socfin a acquis la Socapalm en 2000. A partir de cette date, les conflits avec les communautés locales ont empiré du fait des extensions des plantations et du manque de compensation. La **Synaparcam** a été créé à partir de 2011 pour revendiquer le respect des accords passés par l'entreprise.

Conflit et absence de négociation :

- La Socapalm a longtemps refusé d'autres interlocuteurs que les autorités publiques et les chefs traditionnels,.... La SYNAPARCAM compte pourtant aujourd'hui plus de 900 membres.
- Jusqu'à aujourd'hui les réponses se font uniquement par écrit restent insatisfaisantes et incomplètes. Concrètement,
 - o le Président du Conseil d'Administration de la Socapalm, relancé plusieurs fois par les riverains, n'a toujours pas accepté de rencontrer les représentants de la SYNAPARCAM.
 - o Le Directeur de Plantation de Mbambou, a refusé, dans un courrier daté du 25 avril 2016, un rendez-vous avec l'association légalisée SYNAPARCAM, indiquant qu'il échangeait avec les chefs de villages et non les associations. Il s'agissait pourtant de poursuivre le dialogue entamé lors de la première plateforme tripartite de l'arrondissement de Dizangué, le 20 janvier, comme il avait été demandé par le Directeur Général et le Préfet.
- Les **plateformes tripartites de négociation** promises à la Synaparcam par le PCA et le Préfet de la Sanaga Maritime, le 28 avril 2015 sont un échec :
 - o sur la plantation de Dibombari la direction refuse toute rencontre depuis des mois ;
 - o sur l'arrondissement de Dizangué, une seule rencontre de la plateforme a eu lieu depuis cette promesse, au mois de Janvier 2015. La rencontre suivante qui devait avoir lieu le 6 avril a été repoussée. Et le dernier rendez-vous fixé, le 5 mai dernier, a été annulé sans préavis, et aucune nouvelle date n'a été fixée.

Revendications en cours :

- Reconnaissance de la SYNAPARCAM comme interlocuteur légitime
- Rétrocession de terres aux villages riverains pour préserver les 250 ha considérés comme espace vital des populations. (selon l'article 6-h/ du bail emphytéotique)
- Développement des plantations villageoises : Dans le cadre de rétrocessions des terres, des services et une certaine quantité de semences (à définir) doivent être fournis aux villageois (selon l'article 8.4.2 de la Convention de cession)
- Compensations aux riverains : La notion de service public énoncée dans la Convention de cession implique un certain nombre de devoirs de la Socapalm aux villages riverains. La Conventions parle de dispensaires ou d'écoles, mais les besoins de base en termes de service publics : accès à l'eau potable, sécurité... ne sauraient être négligés. (Article 8.4.2 de la Convention de cession).



CÔTE D'IVOIRE

Plantations du groupe Socfin : SoGB (Société des Caoutchoucs de Grand Béréby)

Surface occupée : 34 424 ha.

Produits : Huile de palme, caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 13 villages, dans 4 cantons, représentant plus de 8000 personnes.

Etat des lieux :

Depuis les années 1970, l'entreprise SoGB occupe les terres des 13 villages des cantons Wapo, Wlèpo, Nenin et Trahé. Depuis le 12 juillet 1974, des craintes et doléances ont été exprimées par les chefs des villages concernés...De nouveaux engagements ont été pris en Septembre 2009 dans le protocole d'accord entre la SoGB et les villages déguerpis.

A ce jour, certaines des promesses effectuées n'ont pas été tenues.

Par exemple, concernant la **reconstruction des villages déguerpis** (Tiépé, Haméné 1 et 2, Ibo, Hinklo, Petit Boua, Trahé, Debablé, Djimbo, Soklogbleke, Klo, Héké), aucune maison n'a été construite par la SoGB. **Concernant la priorité d'embauche** aux fils des villages, il n'y a encore aujourd'hui aucun poste de cadre occupé par un des ressortissants de ces 13 villages, malgré la présence de personnes qualifiées.

la gratuité des soins pour les populations riveraines n'est pas mise en place de manière satisfaisante, comme promis dans l'article D, Doléance n°4 du protocole d'accord. **L'entretien des écoles primaires** déjà construite et la fourniture de mobilier est faite de manière partielle et ne permet pas aux enfants des villages de recevoir une formation de qualité dans le système éducatif (par exemple, à Trahé, plus de 60 élèves doivent suivre les cours dans des abris provisoires en bambou, qui ne protègent pas de la pluie).

Conflit et absence de négociation :

Pour résoudre ces différents problèmes et répondre aux doléances essentielles des riverains, l'Union des Villages Déguerpis (UVD) a été créée pour demander la mise en place d'expertises indépendantes sur les situations problématiques (limites des surfaces occupées, environnement, éducation, infrastructures sociales,...) ainsi qu'un calendrier précis pour des avancées concrètes sur le terrain.

Une marche pacifique était prévue pour le 27 Mai 2015, mais la Sous-Préfecture a interdit cette marche. Une assemblée générale est organisée à la place, les villageois des 13 villages déguerpis ont ainsi pu se rassembler pour s'exprimer en dehors de leur village et partager leurs problèmes et doléances. Mais la direction de la SoGB refuse toujours le dialogue avec l'UVD, association légalement reconnue qui compte 220 membres et qui conteste l'exclusivité du dialogue entre la SoGB et l'AVD, une association regroupant quelques notables, soutenue par la direction, et qui est soupçonnée de défendre certains intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général des communautés.

Revendications en cours :

- Reconnaissance de l'UVD comme interlocuteur valide
- Réalisation des infrastructures promises (soutien à l'électrification, entretien des pistes, installation de châteaux d'eau, reconstruction de logements pour les villages déplacés, construction d'écoles,...)
- Rétrocession d'un espace vital autour des villages
- Volet social : accès aux soins dans le centre de santé de la direction, accès à l'emploi, soutien aux nouveaux planteurs,...



CAMBODGE

Plantations du groupe Socfin : KCD, Coviphama

Surface occupée : KCD : concession de 6600ha. Coviphama : concession de 5345ha.

Produits : Caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 6 villages, plus de 850 familles vivant à Bousra.

Nom de l'organisation des riverains : Bunong for a Good Future

Etat des lieux :

En 2008, le Cambodge a accordé une concession foncière pour l'exploitation industrielle de l'hévéa au Groupe Khaou Chuly (KCD). En 2007, la société européenne Socfinasia a conclu une joint venture avec KCD (Socfin-KCD). En 2010, la société a conclu un contrat avec certaines des communautés (*les rubber families*) leur accordant une terre et leur imposant la culture d'hévéas dont le fruit doit être obligatoirement vendu à la multinationale

La législation cambodgienne prévoit une reconnaissance juridique des communautés autochtones et protège leur droit à la propriété collective. Mais les familles autochtones de Bousra font face à de nombreux obstacles politiques, administratifs et procéduraux qui expliquent qu'elles n'avaient pas de titre de propriété collective avant que la société Socfin-KDC ne commence les travaux de défrichage.

Conflit et négociations :

On note des avancées en 2015, grâce à la mise en place de la plate-forme tripartite de dialogue. Le Cambodge est le seul pays où l'on peut parler d'un dialogue effectif et de rencontres régulières entre l'association des riverains et la direction, grâce à cette plateforme. **Mais** les négociations sont actuellement au point mort concernant les priorités définies par l'organisation des riverains de Busra.

- Le travail de bornage est encore en cours.
- Socfin-KCD a recouru à un tiers pour intervenir sur le conflit foncier qui n'est pas reconnu comme un expert indépendant par les communautés, le GIZ.
- La direction montre peu de bonne volonté à réellement obtenir des avancées concrètes : par exemple, elle pose des conditions au paiement de 40 000\$ qu'elle a accepté de payer en dédommagement des 142ha de terres communautaires et de forêt sacrée détruits, et qui ont fait l'objet d'une cérémonie traditionnelle Bunong le 25 Février 2016, mais cet argent n'a toujours pas été versé sous prétexte que les communautés doivent présenter des projets à financer qu'elle validera !

Les revendications en cours

Concernant la situation des « rubber families »:

- Redéfinir la mesure exacte des terres fournies en compensation des terres confisquées par la Socfin (les tailles énoncées par la Socfin ne correspondent pas aux terres effectivement fournies aux familles)
- Définir la quantité d'hévéas qui doit être fournis par famille en fonction de la nouvelle mesure des terres (accord à 556 arbres/ha)
- Informer les familles sur le montant des dettes accumulées envers la Socfin (les familles se sont pour beaucoup endettées auprès de la Socfin pour acheter plans et engrais. Aujourd'hui la Socfin utilise ces dettes, dont le montant est inconnu des familles, pour geler les négociations)
- Accepter la suppression de l'article 6 des contrats stipulant que l'allocation de la terre fournie en compensation aux familles ne l'est que pour une durée de 60 ans (les familles demandent un titre de propriété définitif pour ces terres censées compensées leurs terres perdues).

Concernant les 200 familles issues des 6 villages qui n'ont toujours pas reçu de compensations en contrepartie des terres perdues en 2010 : **Fixer le montant et le versement des compensations des 200 familles**



LIBERIA

Plantations du groupe Socfin : LAC (*Liberia Agricultural Company*), SRC.

Surface occupée : LAC : concession : 121 407 ha (Selon Socfin, 2012) Plantés : 14 000ha.

SRC : concession : 8535ha

Produits : Caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : LAC : 11 villages. SRC : 22 villages.

Nom de l'organisation des riverains: AACILE (Affected and Aggrieved Citizens of LAC Expansion), The Concern Citizens of Dinnida Clan (CCDC) (SRC)

Etat des lieux - LAC

En 2007, suite à de nouvelles expansions de la compagnie LAC un programme a été mis en place pour réinstaller les populations affectées et compenser la perte des cultures villageoises détruites par l'expansion de la plantation d'hévéas (construction de nouvelles maisons et sanitaires, d'infrastructures d'éducation, de santé, la construction d'un marché, la compensation des cultures détruites et des opportunités d'emploi pour les ressortissants des villages ...).

Face au non-respect de l'accord signé en 2007, les villageois concernés se sont mobilisés en 2015 jusqu'aux bureaux de LAC, ce qui a permis d'initier les discussions. Un an après le début des négociations, les riverains de LAC ont enfin finalement obtenu du bout des lèvres un accord pour une compensation de cultures détruites lors des dernières extensions, le paiement est prévu le 30 juin 16. Mais, de nombreux autres points de tensions n'ont toujours pas été abordés (reconstruction des maisons détruites, embauche des locaux, autres sommes dues) et la direction de LAC fait traîner les négociations : réunion du 22 décembre 2015 annulée, réunion du 18 mars reportée au 25 mars... et la direction refuse de définir avec les riverains un calendrier de négociations.

Les revendications en cours :

- **Paiement des sommes restantes** dues en compensation de terres occupées,
- **Reconstruction des maisons détruites** pour les populations déplacées lors des extensions des plantations, et mise à disposition, comme promis dans l'accord de 2007, de 4 acres de terres pour chaque famille
- **Embauche des ressortissants** des communautés locales au sein de l'entreprise : sur 2 phases, 750 personnes devaient être employées par LAC
- **Construction d'écoles** et de terrains de jeu pour les enfants

Etat des lieux - SRC

Plusieurs démarches ont eu lieu pour essayer d'avancer sur ces différents points avec la direction. Des actions juridiques avaient également été lancées. Mais rien de satisfaisant n'est ressorti de ces démarches et négociations. Des soulèvements ont eu lieu en 2012, menant à de nouvelles négociations. Le résultat de ces négociations a entraîné des divisions au sein des riverains. La population qui a tenté de s'organiser plus solidement pour porter une voix collective face à la direction a rencontré une forte répression de la part de la direction de la SRC. Le 5 janvier, six représentants des communautés locales des villages affectés sont arrêtés à la demande de l'entreprise, et mis en prison. Ils ont été libérés sous caution, grâce à la pression de la mobilisation internationale, mais ils attendent toujours leurs procès. Un des représentants se cache encore aujourd'hui, menacé d'une nouvelle arrestation. L'organisation des riverains a été fortement entamée par ces pressions, et les négociations sont depuis au point mort.



SIERRA LEONE

Plantations du groupe Socfin : SAC

Surface occupée : 17 812ha

Produits : Huile de Palme.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 60 villages.

Nom de l'organisation des riverains : MALOA (Malen Land Owners Association)

Etat des lieux :

En 2011, Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd. (Socfin SL) a pris le contrôle de 6.500 hectares de terres agricoles pour établir des plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans la chefferie de Malen, district de Pujehun. 5.000 ha supplémentaires seraient en cours d'acquisition. Les riverains de la plantation SAC, regroupés au sein de la MALOA dénoncent le processus même d'installation de la plantation : consultation partielle, manque de transparence sur le contrat de bail, pression sur les chefs et les propriétaires terriens, manque de documents officiels sur les transactions effectuées avec les propriétaires des terres, incapacité de l'entreprise à marquer les limites des terrains loués avant la destruction des cultures présentes. En plus de cela, les riverains remettent en question le montant des compensations fournies contre l'occupation des terres ainsi que les conditions de travail au sein de la plantation. La destruction simultanée de la biodiversité et des moyens de subsistances des villageois représente le principal problème soulevé par les riverains.



Conflit et négociations :

Depuis l'arrivée de l'entreprise dans la région, les tentatives d'opposition ont été réprimées fortement : arrestation et emprisonnement de 40 manifestants en octobre 2011, poursuites judiciaires contre les leaders de la MALOA depuis une nouvelle protestation en 2012, procès qui n'en finissent pas. Aujourd'hui, les leaders de l'association sont encore poursuivis en justice. Le Président de la République a confié à L'ONS (Office of National Security) le soin de résoudre la crise dans la chefferie de Malen et a opté pour la médiation. La Commission des Droits de l'Homme de Sierra Leone (HRCSL) est également intervenue comme médiateur pour essayer de régler le conflit, et s'est engagée auprès des riverains à une investigation poussée si la médiation échouait. Mais les dirigeants de la SAC refusent de reconnaître la MALOA comme interlocuteur.

Les 6 représentants de l'association des riverains, la MALOA, enfermés en février 2016, ont été libérés suite à la mobilisation internationale et à la médiatisation, qui a permis de lever les fonds nécessaires pour payer les amendes.

Mais la répression n'a pas cessé :

- 11 personnes sont encore en procès pour les conflits sur le terrain, et pourraient être emprisonnées d'un jour à l'autre.
- 7 leaders avaient été arrêtés et emprisonnés le 7 septembre pour avoir « inscrit des noms sur une liste dans le village sans en avoir averti le chef traditionnel. » Leur crime : tenter de s'organiser collectivement pour défendre leurs droits vis-à-vis de la firme multinationale ayant exproprié leurs terres pour les transformer en plantations industrielles de palmiers à huile et faire reconnaître leur association légalisée. Ils ont été libérés et n'ont plus eu signe de poursuites depuis, mais apparemment, aucun villageois n'est à l'abri de poursuites et d'emprisonnement arbitraires.
- Plusieurs ONG qui devaient se rendre sur le terrain en Avril, pour évaluer la situation, se sont vues interdire l'accès à la région, pour raisons de « sécurité ».

Le dialogue est aujourd'hui complètement fermé entre les communautés riveraines et la direction.

